

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI LE 3 SEPTEMBRE 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 3 septembre 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-09-9778

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 5 et 12 août 2019

19-09-9779

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 5 et 12 août 2019 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-09-9780

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 124 435.94\$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-09-9781

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 596 761.45\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas eu de réunion ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le camp de jour et ado est terminé depuis le 9 août dernier – Remerciements au groupe d'animation ;
- La neuvième édition du tournoi de golf de la municipalité a eu lieu le 1 septembre dernier au Club de golf Montmorency, avec une belle participation, un montant de 2000\$ a été remis au Camp de Jour de L'Ange-Gardien – Merci aux participants et à tous les commanditaires ;

19-09-9782

Autorisation de dépenses pour la Fête de Reconnaissance des bénévoles
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise la somme de 3000\$ pour l'organisation d'une fête de reconnaissance des bénévoles 2019 qui aura lieu en octobre prochain au Centre Gérard Miotto, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 22 août 2019

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

- Pour l'ajout d'une annexe à la maison au 118, rue Dumais.
- Pour la reconstruction d'une galerie avant au 6237, avenue Royale.
- Pour le changement de porte et fenêtres au 6368, avenue Royale
- Pour l'installation de deux enseignes sur mur au 6990, boulevard Sainte-Anne
- Pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 791 185 (42, rue Dameg).

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

Pas eu de réunion en août

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Multi-Pro Immobilier Inc.

19-09-9783

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement d'une maison mobile au 118, rue Drapeau;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 août 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Multi-Pro Immobilier Inc., soit l'agrandissement de 10'X19' d'une maison mobile au 118, rue Drapeau, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Lyne Casabon

19-09-9784

CONSIDÉRANT QU'il s'agit demande pour la reconstruction d'une galerie avant au 6237, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 22 août 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Lyne Casabon, soit la reconstruction d'une galerie avant de 4'X14' en bois au 6237 avenue Royale, au respect de la recommandation CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Pascal Simard

19-09-9785

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de porte et de fenêtre au 6368, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 22 août 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Pascal Simard, soit le changement d'une porte avant et de fenêtre au 6368, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis

et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Placements Nitram Inc.

19-09-9786
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation de deux enseignes murales au 6990, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 22 août 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Placements Nitram inc, soit l'installation de deux enseignes murales au 6990, boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Deltec Construction Inc

19-09-9787
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une maison unifamiliale au 42, rue Dameg;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU 22 août 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Deltec Construction Inc, soit la construction la construction d'une maison unifamiliale de 28'X28' au 42, rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Adoption du second projet de règlement #19-666 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-140 à même une partie de la zone H-131

19-09-9788
ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 5 août 2019 ;
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 3 septembre 2019, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le second projet de règlement #19-666 modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-140 à même une partie de la zone H-131.

11. Avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-140 à même une partie de la zone H-131

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera adopté un règlement modifiant le règlement de zonage #16-642, de façon à agrandir la zone H-140 à même une partie de la zone H-131.

12. Adjudication à une institution financière pour le refinancement des règlements d'emprunt 03-509, 04-526 et 09-585 pour un montant de 343 800\$

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 septembre 2019, au montant de 343 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CD DE LA COTE-DE-BEAUPRE

43 200 \$	2,54000 %	2020
44 200 \$	2,54000 %	2021
45 500 \$	2,54000 %	2022
46 300 \$	2,54000 %	2023
164 600 \$	2,54000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,54000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 200 \$	2,10000 %	2020
44 200 \$	2,10000 %	2021
45 500 \$	2,15000 %	2022
46 300 \$	2,20000 %	2023
164 600	2,30000 %	2024

Prix : 98,74900 Coût réel : 2,60615 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

43 200 \$	2,72000 %	2020
44 200 \$	2,72000 %	2021
45 500 \$	2,72000 %	2022
46 300 \$	2,72000 %	2023
164 600 \$	2,72000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,72000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE LA COTE-DE-BEAUPRE est la plus avantageuse;

19-09-9789

Il est proposé par Simon Marcoux, conseiller, appuyé Roy, conseiller, et résolu unanimement,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte l'offre qui lui est faite de CD DE LA COTE-DE-BEAUPRE pour son emprunt par billets en date du 10 septembre 2019 au montant de 343 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 09-585, 03-509 et 04-526. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

13. Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 343 800 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite emprunter par billets pour un montant total de 343 800 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
09-585	220 200 \$
03-509	59 400 \$
04-526	64 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 09-585, la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien avait le 9 septembre 2019, un emprunt au montant de 343 800 \$, sur un emprunt original de 539 500 \$,

concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 09-585, 03-509 et 04-526;

ATTENDU QUE, en date du 9 septembre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 septembre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 09-585, 03-509 et 04-526;

19-09-9790

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	43 200 \$	
2021.	44 200 \$	
2022.	45 500 \$	
2023.	46 300 \$	
2024.	47 700 \$	(à payer en 2024)
2024.	116 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 09-585 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 septembre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 09-585, 03-509 et 04-526, soit prolongé de 1 jour.

19-09-9791

14. Appel d'offres pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité effectue un appel d'offres, sur invitation, pour l'achat et l'installation d'une enseigne numérique, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-09-9792

15. Appel d'offres publiques pour l'enlèvement – transport et disposition des ordures ménagères

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la municipalité effectue un appel d'offres publiques, pour l'enlèvement – transport et disposition des ordures ménagères, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. Évaluation du maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2017

CONSIDÉRANT la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de réaliser l'exercice du maintien de l'équité salariale tous les 5 ans ;

CONSIDÉRANT l'exercice obligatoire du maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT le mandat donné au Carrefour du capital humain (CCH) de l'UMQ pour l'élaboration des démarches pour l'équité salariale ;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la Loi, un avis d'affichage a été publié le 30 août 2019;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la Loi, un premier affichage des résultats aura lieu du 30 août au 30 octobre 2019;

19-09-9793

CONSIDÉRANT qu'un ajustement salarial est requis dans le cadre du présent exercice d'équité salariale;
CONSIDÉRANT qu'au cours de cette période, les salariés visés ont l'occasion de demander par écrit des renseignements additionnels ou de présenter des observations;
CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la Loi, un nouvel affichage des résultats aura lieu du 31 octobre au 29 novembre 2019 précisant si des modifications sont nécessaires à la suite des observations reçues;
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
QUE la Municipalité prenne acte des résultats de l'exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2017, selon lesquels des ajustements salariaux sont requis, et déclare celui-ci dûment réalisé conformément à la Loi.

17. Acceptation du rapport annuel du Service de sécurité incendie L'Ange-Gardien / Boischatel 2018

19-09-9794

Considérant que la Municipalité a adopté en 2010 le Schéma de couverture de risques de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré ;
Considérant le dépôt des rapports annuels et des programmes en sécurité incendie par la direction du Service de sécurité incendie ;
En Conséquence, il est proposé par Simon Marcoux, conseiller, appuyé par Félix Laberge, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport annuel 2018 et les programmes en sécurité incendie déposés par la direction du SSI et de transmettre la présente résolution à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

18. Deuxième période de questions

19. Divers

19-09-9795

1 Engagement d'une surveillante aux loisirs
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil effectue l'embauche de Mme Léonie St-Hilaire comme surveillante aux loisirs, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-09-9796

2 Autorisations de dépenses
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :
- 21 000\$ plus taxes, pour une dépense supplémentaire pour la construction du terrain de soccer en gazon synthétique, soit pour l'ajout d'une géogrille biaxiale sur le fond d'excavation dû à la surface du sol en place ;
- 6 200\$ plus taxes pour le nettoyage d'un ponceau pluvial par la firme Véolia en partenariat avec la Villa les Mésanges ;
- 11 000\$ plus taxes pour refaire les fossés le long du chemin de la Rive ;
- 1000\$ taxes incluses pour l'achat d'une laveuse à pression pour les travaux publics ;
- 500\$ plus taxes pour l'ajout d'éclairage sur l'enseigne de la Villa Les Mésanges ;
APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20. Levée ou ajournement de la séance

19-09-9797

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h20, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale